



Rapport sur la situation financière

de la Ville de Matane

À titre de maire de la Ville de Matane, j'ai le plaisir de vous présenter mon rapport sur la situation financière de la Ville. Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, j'aborderai les points suivants :

- I. États financiers 2021
- II. Investissements
- III. Rapport du vérificateur
- IV. Traitement des membres du conseil



Matane

I États financiers 2021

L'exercice financier 2021 de la Ville de Matane se termine avec un excédent des revenus sur les dépenses de 1 100 000 \$. Les revenus de fonctionnement de l'année pour l'administration municipale ont été de 34 613 800 \$. Les dépenses et les éléments de conciliation à des fins fiscales ont totalisé 33 513 800 \$ soit 0,3 % de plus que le budget prévu.

Faits saillants

Les revenus sur les droits de mutation ont été à un niveau record en 2021 : les transactions ont été plus nombreuses, les résidences se sont vendues à un prix plus élevé et des transferts de propriété de grande valeur ont fait une différence de 791 000 \$ de plus que les prévisions budgétaires.

Les effets de la COVID ont encore perturbé les activités intérieures à la piscine municipale et au Colisée Béton-Provincial, affectant les revenus des activités de loisirs à la baisse. Par contre, le Colisée ayant été utilisé une partie de l'année comme centre de vaccination, la Ville a encaissé des revenus de location du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

Dans les imprévus : un glissement de terrain à l'intersection de la Coulée de St-Léandre et dans la pente-école du Mont-Castor, ainsi que des bris au puits P-4 ont exigé la réalisation de travaux d'urgence.

Nouveauté dans les dépenses pour 2021 : élections municipales, embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier, début de l'étude pour un *plan particulier en urbanisme* (PPU) pour le centre-ville, élaboration d'une nouvelle image de marque, signature de la politique sur les conditions de travail des cadres.

Les dépenses liées aux opérations de déneigement ont également été plus élevées que prévu, notamment en raison de la hausse du prix du carburant.

Le conseil municipal a décidé de réserver une partie du surplus afin d'ajouter 420 000 \$ au fonds de roulement de la Ville, atteignant ainsi un fonds de roulement de 6 985 000 \$ ce qui équivaut à 20 % du revenu, le maximum autorisé par la loi. Cette mesure permet de financer des projets d'investissement, de diminuer la dette et d'atteindre ses objectifs de planification stratégique.

Dette

La dette à long terme est passée de 42,4 M \$ à 54,4 M \$. Toutefois, déduction faite des montants qui seront remboursés par le gouvernement du Québec de 18,7 M \$, l'endettement net à long terme de l'administration municipale se situe à 34 966 400 \$ en 2021 comparative-ment à 32 679 700 \$ en 2020, soit une augmentation de 7 %. Ceci constitue une performance, car les investissements de la Ville en 2021 ont été de 246 % de plus qu'en 2020.

II Investissements

En 2021, la Ville a investi 21,8 M \$ en immobilisations dont 11,9 M \$ provient de subventions, 3,2 M \$ payé par les réserves ou comptant et 7 M \$ en emprunt long terme. En résumé, voici les principaux travaux réalisés :

- o L'aéroport : piste, clôture, système météo et de communication
- o L'enrochement de la Marina de Matane
- o La réfection des rues Étienne-Gagnon et Saint-Sacrement (aqueduc et égout) ;
- o La réfection de diverses routes et de trottoirs
- o La phase 2 de l'usine d'épuration des eaux usées
- o La restauration du Phare (revêtement extérieur)
- o Le centre communautaire (bâtiment pour la patinoire) à Saint-Luc
- o L'ajout d'équipement pour la salle de spectacle de l'École secondaire de Matane
- o Le cabanon du tapis magique du Mont-Castor
- o L'amélioration du parc Mélanie-Joncas
- o La réalisation des projets du budget participatif : terrasse du Centre d'art Le Barachois et parc à Saint-Luc
- o L'acquisition d'une surfaceuse pour le Colisée Béton-Provincial, d'un véhicule hybride, d'un tracteur à pelouse.

III Rapport du vérificateur

Les états financiers de la Ville ont été audités par la firme Mallette. Le rapport confirme que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2021, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice terminé à cette même date, le tout en conformité avec les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public.

IV Traitement des membres du conseil

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je vous informe que la rémunération annuelle du maire était de 66 835 \$, plus une allocation de dépenses de 17 401 \$ en 2021. La rémunération de chaque conseiller était de 16 597 \$ plus 7 496 \$ comme allocation de dépenses. Une indemnité de départ pour les élus sortants variait entre 2 764 \$ pour un conseiller ayant effectué un seul mandat à 20 544 \$ pour le maire sortant.

La Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie a versé au maire ou à son remplaçant une rémunération de 2 942 \$ pour leur participation aux séances régulières, extraordinaires ou du comité administratif auxquelles ils assistent.

Eddy Métivier, maire